

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC - CONSULTATION ÉCRITE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement no 341-2020 afin de permettre l'ajout de certaines catégories d'usages dans la zone M-1 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020 et 339-2020)

Ce projet de règlement vise à autoriser des usages de services dans la zone mixte M-1.

Ce projet de règlement et la grille des usages et des normes pour ladite zone sont disponibles sur le site web de la municipalité www.saint-isidore.net.

Une consultation écrite se déroule de la publication des présentes jusqu'au 25 juin 2020. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en adressant leurs commentaires, soit :

- Par courrier : Municipalité de Saint-Isidore, 128 route Coulombe, Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
- Par courriel : info@saint-isidore.net

DONNÉ À Saint-Isidore, ce dixième (10^e) jour du mois de juin deux mille vingt (2020).



Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier